

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-six septembre, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt septembre précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **18**

ALEX : Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : /

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claude COLLOMB-PATTON, Gaëlle VERJUS, Nelly VEYRAT-DUREBEX

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **7**

Bruno DUMEIGNIL à Laurence AUDETTE, Patrick HERBIN à Catherine HAUETER, Didier LATHUILLE à Danièle CARTERON, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Nelly VEYRAT-DUREBEX, André PERRILLAT-AMEDE à Jean-Michel DELOCHE, Jean VULLIET à Gaëlle VERJUS

Excusée : **2**

Amandine DUNAND, Pascale MEROTTO

Absents : **4**

Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Alexandre HAMELIN, Didier THEVENET

Secrétaire de séance : Danièle CARTERON

DEL2023-071 - SOUTIEN AU COMMERCE DE PROXIMITE – APPROBATION D'UN CO-FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU POINT DE VENTE DE L'ENSEIGNE « ELEMENT HAIR »

Rapporteur : Madame Laurence AUDETTE

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi "NOTRe") ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCRL/BCLB- 2019-0061 du 24 octobre 2019, approuvant les nouveaux statuts de la CCVT ;

Vu la délibération n° 2022/006 du 8 février 2022 approuvant le règlement local des aides directes au commerce de proximité et le périmètre cartographique des centralités commerciales pour les Communes de Thônes, Saint-Jean-de-Sixt, La Clusaz et Le Grand-Bornand ;

Vu le dossier de demande de soutien financier déposé le 14 août 2023 par l'enseigne « Element Hair » sur le portail des aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu les devis estimatifs des travaux présentés par l'enseigne « Element Hair » ;

Vu l'avis du Comité Local d'Agrément des Projets Economiques (CLAPE) en date du 12 septembre 2023 ;

Vu l'avis du Bureau en date du 19 septembre 2023 ;

Considérant qu'en vertu de sa stratégie de développement économique, la CCVT peut intervenir en complément de l'aide régionale versée dans le cadre de la politique de soutien au commerce de proximité avec point de vente et vitrine ;

Pour rappel, la Région Auvergne-Rhône-Alpes finance à hauteur de 20 % la dépense subventionnable sur le projet présenté, plafonnée à 50 000 € HT et la CCVT intervient en complément à hauteur de 10 % de ce même plafond.

Considérant que la délibération d'accord de co-financement de la CCVT doit être portée au dossier de demande de soutien financier déposé par le porteur du projet sur le portail des aides de la Région ;

Le projet de Madame BALANCET, gérante depuis 6 ans du salon de coiffure implanté à Thônes, 5 rue de la Saulne sous l'enseigne « ELEMENT'HAIR » est présenté au Conseil communautaire.

Les travaux consistent en une refonte complète de l'organisation et du contenu de l'espace de travail et d'accueil de la clientèle (mobilier, plomberie, isolation, enseigne, vitrine...).

Le montant prévisionnel des travaux à réaliser est de 54 860,50 € HT. Le porteur du projet sollicite une aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 10 000 € et de la Communauté de communes à hauteur de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE DE VALIDER** le soutien financier de la CCVT à hauteur de 5 000 €, en complément de la part régionale, pour la rénovation d'un salon de coiffure nommé « ELEMENT'HAIR », implanté sur la Commune de Thônes ;
- **PRECISE** que ce projet entre dans le cadre défini du règlement local des aides de la CCVT au commerce de proximité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération ;
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Danièle CARTERON



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, overlapping loop and a horizontal stroke.

*Délibération transmise en Préfecture le 9 octobre 2023
Publiée le 9 octobre 2023*